

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION DANS LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE DE DIASS	
Critères d'éligibilité	 Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre. Les activités ci-après sont majoritairement admises : L'industrie, L'agrobusiness, Les technologies de l'information et de la communication, Le tourisme, L'offre des services médicaux, Les services. Réaliser au moins 60% du chiffre d'affaires à l'exportation;
	 Créer au moins 150 emplois directs durant la première année d'exercice; Réaliser un investissement minimum de cent millions (100 000 000) de francs CFA.
Pièces à fournir	 Une lettre de demande d'autorisation d'installation; Un exemplaire des documents de constitution de la société comprenant: *la copie légalisée des statuts notariés, *la copie de l'avis d'immatriculation: NINEA, *la copie du certificat d'inscription au registre de commerce. La fiche de projet téléchargeable sur le site: www.investinsenegal.com et renseignée, laissant apparaitre les informations suivantes: *le montant de l'investissement envisagé,
	*les modalités de financement, *le nombre d'emplois locaux et étrangers prévus
	- Le business plan du projet
	- Le reçu du paiement des frais de traitement de la demande auprès de l'Administrateur de la ZES ou une copie certifiée conforme,
	- La déclaration sur l'honneur énonçant, notamment, toutes les informations commerciales suivantes : noms, adresses et nationalités des propriétaires (actionnaires) numéro de RCCM et NINEA pour les

Révision : 28/02/24 Impression : 7/10/24

Référence : AZES/PRO/ZESID Version : 09

52-54, rue Mohamed V, BP 430, CP 18524, Dakar Sénégal Tél. (221) 849 05 55 • Fax (221) 823 94 89



personnes morales et l'engagement à se conformer aux normes applicables dans la zone en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises - RSE (notamment environnementales, sanitaires et sécuritaires) - La notification de réservation précisant l'emplacement du ou des terrains ou entrepôts concernés - Le plan d'aménagement du site de production incluant : 1. Un plan de masse général de l'installation industriel dans lequel doit figurer explicitement la fonction des bâtiments, leurs emprises occupées et les emprises non construites, 2. Un bilan détaillé des superficies construites (Tableau des surfaces) qui est un tableau synthétique qui fait ressortir pour chaque pièce de chaque bâtiment industriel sa fonction et sa superficie utile. Si l'entreprise bénéfice d'un agrément en cours de validité à un autre régime spécifique, la lettre abrogeant ledit agrément **APIX SA** 52, 54 Rue Mohamed 5 Contacts: Tel: 78 599 78 26 / 77 641 82 51 Email: kciss@apix.sn / kndour@apix.sn Lieu de dépôt **Teyliom Logistics SA** BP 16144 Dakar | Sénégal T +221 77 270 26 14 Contacts: Email: dorethy.pesseu@teyliom.com / sokhna.fall@teyliom.com

Révision : 28/02/24 Impression : 7/10/24

Référence : AZES/PRO/ZESID Version : 09